



Délégation Départementale des Alpes-Maritimes

Association des Paralysés de France

Nice, le 14 Octobre 2015

DT/MA/CMP N° 177/2015

Madame, Monsieur, Conseiller Départemental des Alpes-Maritimes,

Le 1er janvier 2016, les Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH) fêteront leur dixième anniversaire.

Les MDPH constituent l'un des piliers de la loi du 11 février 2005 en créant un guichet unique d'accès aux droits pour les personnes en situation de handicap et leur famille. Et ceci dans le cadre d'une gouvernance innovante impliquant à la fois l'Etat, les conseils départementaux et les associations.

Même si depuis 10 ans nous constatons et dénonçons régulièrement le dysfonctionnement de certaines MDPH du fait de contraintes budgétaires et de la difficulté des équipes pour l'approbation de nouvelles procédures et de nouvelles réglementations, l'Association des Paralysés de France soutient ce jeune dispositif qui a réussi à trouver toute sa place dans le cadre de l'action sociale et sociétale de proximité.

Dans notre département des Alpes-Maritimes, la MDPH fonctionne dans l'esprit et le respect des lois du 11 Février 2005 et 28 Juillet 2011 : un GIP COMEX est en place avec un pilotage collégial satisfaisant.

Aujourd'hui la priorité est bien de lui donner, ainsi qu'à toutes les autres MDPH des moyens supplémentaires afin d'améliorer leur fonctionnement dans l'objectif de répondre efficacement aux attentes et besoins des personnes.

.../...

3 avenue Antoine Veran – 06100 NICE

Tél. 04.92.07.98.00 - Fax 04.92.07.07.24 – dd.06@apf.asso.fr
www.apf.asso.fr - <http://dd06.blogs.apf.asso.fr>



.../...

Les principes d'indépendance et de participation des acteurs pourraient être remis en cause par :

- Les projets locaux de certains Conseils Départementaux qui tentent d'intégrer les MDPH dans l'organigramme de leurs services et ainsi les priver de leur indépendance ;
- La pratique d'autres départements qui minorent les rôles des co-acteurs des commissions exécutives des MDPH .
- Les services de l'Etat qui ne participent pas ou peu au copilotage ;
- Le projet de loi d'adaptation de la société au vieillissement, sous couvert des Maisons de l'Autonomie.

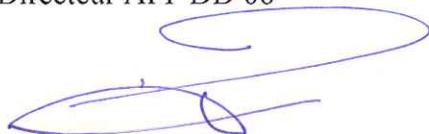
Face à cela, l'APF lance une campagne nationale de mobilisation pour sauver les MDPH ! Car la priorité est bien de renforcer leurs moyens et de garantir leur indépendance et non de créer un nouveau dispositif ou de tenter de l'assimiler aux seuls Conseils Départementaux, ce qui serait un net recul pour les droits des personnes en situation de handicap et de leur famille.

Et c'est pourquoi, l'APF dit « STOP » à ces projets et pratiques et demande à Madame la Ministre Marisol Touraine d'arrêter le saccage et la démolition des MDPH. La priorité est de garantir leur indépendance, avec la coparticipation pleine et entière de tous les acteurs du GIP et de renforcer leurs moyens à la hauteur des missions qui leur sont confiées !

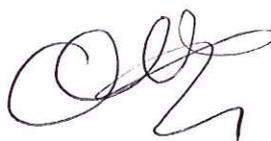
Vous pouvez soutenir notre action en rejoignant les 35 000 signataires de notre pétition nationale en ligne sur www.change.org/TouchePasAMaMDPH .

Vous remerciant pour votre intérêt à notre noble cause, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, Conseiller Départemental des Alpes-Maritimes, en notre haute considération.

Denis TACCINI
Directeur APF DD 06



Po/ Mireille AZZARO
Représentante Départementale CAPFD 06



PJ : CP Alerte sur l'accès aux droits des personnes handicapées et de leur famille